

ATTESTATION D'INSCRIPTION ANNUELLE ACM VINEUIL SAINT-FIRMIN 2025 – 2026

Je soussigné (e) Mme, Mr, -----, prévois que mon enfant--
-----en classe de-----fréquentera annuellement les
accueils suivants, pour les jours cochés ci-dessous :

A partir du :

MATIN

CANTINE¹

PERI DU SOIR*

Lundi ☐

Mardi ☐

Jeudi ☐

Vendredi ☐

Lundi ☐

Mardi ☐

Jeudi ☐

Vendredi ☐

Lundi ☐

Mardi ☐

Jeudi ☐

Vendredi ☐

* Toute annulation du soir doit être faite la veille avant 16h.

MERCREDI

Matin (07H30 / 11h45) ☐

Cantine (11H45 / 13h) ☐

Après-midi (13H30 / 18h30) ☐

L'inscription du mercredi doit être annulée le mercredi précédent avant 16H pour ne pas être facturée.

¹Un repas sera automatiquement commandé pour chaque jour coché.

ANNULATION OU ABSENCE :

Prévenir l'équipe d'animation au maximum l'avant-veille avant 10H00

ATTENTION : Pour toute absence non justifiée, le repas sera facturé.

Signature du responsable légal

Informations

Chers parents,

Afin de pouvoir garantir un accueil de qualité et un service sécurisé, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération les points de règlements suivants :

1) Pour les repas de cantine (jours d'école) :

La commande ou l'annulation de repas doit se faire au **maximum l'avant veille du jour concerné avant 10H selon les délais suivants** :

- Pour le lundi et mardi : le vendredi précédent avant 10h
- Pour le mercredi : le lundi précédent avant 10h
- Pour le jeudi : le mardi précédent avant 10h
- Pour le vendredi : le mercredi précédent avant 10h.

Ces délais s'entendent hors ponts et jours fériés qui devront être anticipés par les familles. Les repas non décommandés dans les délais vous seront facturés.

Le temps d'animation n'est pas dissociable du temps de repas, il vous sera donc facturé un repas + 1h15 d'animation.

Absences imprévisibles : *(cf. règlement intérieur)*

Maladie : Seuls les deux premiers jours de maladie sont pris en charge sur présentation d'un certificat ou ordonnance médicale *(fourni dans les 7 jours suivant l'absence)*. Les jours suivants doivent être annulés dans les temps.

Absence d'un professeur : Seuls les deux premiers jours d'absence sont pris en charge. Les jours suivants doivent être annulés dans les temps par la famille.

2) Pour le périscolaire du soir :

L'inscription se fait jusque la veille avant 16H00, passé ce délai, une majoration de 1€ sera appliquée.

-Vous pouvez utiliser l'inscription annuelle et prévenir comme à l'habitude en cas de modification.

3) Pour l'accueil de loisirs :

Le nombre de place est limité à 24 maternels et 24 élémentaires

Le mercredi : Inscription ou l'annulation jusque le mercredi précédent avant 16H00 en fonction des places disponibles.

-Vous pouvez utiliser l'inscription annuelle et prévenir comme à l'habitude en cas de modification.

Pour les vacances scolaires : Afin de pouvoir préparer les activités, un formulaire d'inscription est mis en place et sera généralement disponible quinze jours à un mois avant le début des vacances. L'inscription doit être rendue avant la date butoir pour ne pas être majorée.

Compte tenu le nombre de place limité, la priorité est donnée aux résidents de la commune et enfants scolarisés à Vineuil. Les inscriptions des familles extérieures seront traitées, dès le dernier jour d'inscription selon l'ordre d'arrivée.

Afin de permettre une équité d'accès au service, l'inscription annuelle ne peut être utilisée à des fins de se garantir une place.

L'inscription annuelle sera remise en question dès lors que deux annulations dans le même mois seront constatées et non justifiées par un certificat justificatif médical.

IMPORTANT :

Pour les inscriptions occasionnelles, vous devez remplir le document de préinscription mensuelle.

Tous ces points de règlements ont pour but de garantir le bon déroulement de l'activité.

De plus cette rigueur" imposée "nous permettra de faire le lien avec l'école pour garantir la sécurité de vos enfants (filtrage des sorties).

Restant à votre entière disposition pour de plus amples renseignements, veuillez agréer chers parents, nos sincères salutations.

L'équipe d'animation